

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 juin 2020**

**Présents : M. LORTON Nicolas, Mme LELIEVRE Nathalie, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme MARINGUE Céline, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme RAVIER Béatrice, M. GILOT Cédric, Mme SEURRE Fabienne, M. PICHARD Bruno, Mme CARL Véronique, M. BACA Guillaume, Mme BERNIGAUD Elodie, M. TRAMOY Jean-Louis, Mme BOUTON Christelle, M. CHAUVOT Julien, Mme PETIT Agnès, M. JAMMES Pierre, M. VERNUSSE Michel et Mme ETIENNE Bouchra**

M. Jean-Louis TRAMOY est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**
- 2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »**
- 3- VOTE DES TAXES COMMUNALES**
- 4 – BP ASSAINISSEMENT : SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2020**
- 5 -ANNULATION LOYER EN RAISON DU COVID 19**
- 6 -RESILIATION BAIL CABINET MEDICAL**
- 7 - ANNULATIONS LOCATION SALLE ESPACE**
- 8 – RETRAIT DES COMMUNES DE MELAY et LE DONJON DU SYNDICAT REFUGE FOURRIERE**
- 9 - NOMINATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT REFUGE FOURRIERE**
- 10 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS**
- 11– RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS**
- 12- NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2021.**
- 13 – FACTURATION PRISE EAU**
- 14– AVENANT PROLONGATION CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**

La séance est ouverte à 20h00.

**1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande l’approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature

## **2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »**

### **➤ BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 10 juin 2020.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 2 592 994 € pour la section de fonctionnement.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général : 863 493.60 €  
Charges de personnel : 673 100 €  
Atténuations de produits : 63 581 €  
Autres charges de gestion courante : 80 136 €  
Charges financières : 1 300 €  
Charges exceptionnelles : 4 100.40 €  
Dépenses imprévues de fonctionnement : 80 000 €  
Virement à la section d'investissement : 815 583 €  
Opération d'ordre entre section : 11700 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

Atténuations de charges : 16 000 €  
Produits des services : 22 000 €  
Impôts et taxes : 611 041 €  
Dotations et participations : 534 362 €  
Autres produits de gestion courante : 51 000 €  
Produits financiers : 600 €  
Produits exceptionnels : 2 851.16 €  
Résultat reporté : 1 355 139.84 €

En section d'investissement sont inscrits 1 054 589 € en recettes comme en dépenses.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement pour :

- acquisition de matériel : 298 170 € permettant le remplacement de la minipelle, du tracteur agricole, d'une tondeuse autoportée et du camion plateau
- bâtiments communaux : 76 000 € rénovation des menuiseries de la salle polyvalente et réfection des bancs de l'église
- bâtiment de santé : 200 500 €
- travaux SYDESL : 5 000 €
- immobilisations corporelles : 150 000 € acquisition bâtiments
- aménagement divers : 110 200 € voirie lotissement des Charmilles, trottoirs de la rive, travaux au complexe sportif

- emprunts : 155 000 €

Les recettes d'investissement sont essentiellement pour :

- transfert : 815 583 €
- résultat reporté : 33 543.60 €
- FCTVA : 170 000 €
- subvention DETR : 12 587 €
- subvention Conseil Départemental : 5 200 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2020 de la commune soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2020 EAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 10 juin 2020.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 229 293 € pour la section d'exploitation.

#### **Dépenses d'exploitation :**

- Charges à caractère général : 128 303 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 26 400 €
- Atténuation de produits : 25 000 €
- Autres charges de gestion courante : 5 000 €
- Charges exceptionnelles : 2 800 €
- Dépenses imprévues : 8 000 €
- Opération d'ordre entre section : 33 790 €

#### **Recettes d'exploitation :**

- Vente de produits : 135 700 €
- Subventions d'exploitation : 1 000 €
- Autres produits de gestion courante : 800 €
- Produits exceptionnels : 1 356.89 €
- Opérations d'ordre entre section : 1 395 €
- Résultat reporté : 89 041.11 €

En section d'investissement sont inscrits 274 454 € en recettes comme en dépenses

#### **Dépenses d'investissement sont essentiellement :**

- Immobilisations corporelles : 243 459 € modification de la station de traitement pour l'élimination du COT, le renouvellement des canalisations d'eau de St Eloi, Digoine, la majorité de ces travaux concerne les engagements pris lors de l'approbation du schéma directeur
- Dépenses imprévues : 9 000 €
- Opérations d'ordre entre sections : 1 395 €

#### **Recettes d'investissement sont essentiellement**

FCTVA : 3 900.10 €

Opérations d'ordre entre sections : 33 790 €

Emprunts : 150 000 € nécessaire à la réalisation des travaux et permettant de ne pas impacter directement le prix du m<sup>3</sup> d'eau

Solde d'exécution reporté : 86 763.90 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2020 du service des eaux soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## ➤ BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 10 juin 2020

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 126 238 € pour la section d'exploitation

### **Dépenses d'exploitation :**

Charges à caractère général : 73 266 €

Charges de personnel et frais assimilés : 12 000 €

Atténuations de produits : 7 500 €

Autres charges de gestion courante : 1 100 €

Charges financières : 600 €

Charges exceptionnelles : 5 000 €

Dépenses imprévues : 7 000 €

Opérations d'ordre entre section : 19 772 €

### **Recettes d'exploitation :**

Vente de produits : 50 800.07 €

Subvention d'exploitation : 1 424 €

Autres produits de gestion courante : 100 €

Produits exceptionnels : 500 €

Opérations d'ordre entre section : 2 053 €

Résultat reporté : 71 360.93 €

En section d'investissement sont inscrits 189 005 € en recettes comme en dépenses

### **Dépenses d'investissement sont essentiellement :**

Immobilisations corporelles : 174 952 € réalisation du réseau séparatif rue de Corbary, ces travaux sont nécessaires et respectent les engagements lors de l'approbation du schéma directeur

Emprunts et dettes : 4 000 €

Dépenses imprévues : 8 000 €

Opérations d'ordre entre sections : 2 053 €

### **Recettes d'investissement sont essentiellement :**

Emprunts et dettes et assimilées : 80 000,42 € emprunt qui doit permettre de ne pas impacter directement les abonnés

Opérations d'ordre entre sections : 19 772 €

Solde d'exécution reporté : 89 232.58 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2020 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget étudié par la commission des finances en sa réunion du 10 juin 2020.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 399 656.32 € pour la section de fonctionnement.

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général : 105 000 € voirie, VRD, plantations, études OPAC (fin de travaux)  
Opération d'ordre entre section : 234 816.93 €

#### **Recettes de fonctionnement :**

Produits des services : 139 824 € vente de lots  
Autres produits de gestion courante : 59 839.39 €  
Opération d'ordre entre section : 199 992.93 €

En section d'investissement sont inscrits 354 730.39 € € en recettes comme en dépenses

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2020 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

### **3- VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti à leurs valeurs actuelles, soit respectivement 6.13 % et 17.30 %, en ne les augmentant pas qui avec les taux actuels rapporteront des recettes respectives de 70 985 € et 34 081 € soit un total de 105 066 €.

Après discussion le maintien des taux est approuvé, par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

### **4 – BP ASSAINISSEMENT : SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre chaque année une délibération fixant la participation du budget communal au service de l'assainissement qui supporte la collecte et le traitement d'une partie des eaux pluviales où il n'y a pas de séparatif.

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales, la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1 423.56 € par an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du budget communal au service de l'assainissement et dit que cette somme sera inscrite en

dépenses au compte D/657364 du budget de la commune et en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1 424 €.

## **5 -ANNULATION LOYER EN RAISON DU COVID 19**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'annuler les loyers des baux professionnels communaux pour les professionnels qui n'ont pas pu exercer pendant la période de confinement soit du 17 mars au 10 mai 2020. Sont concernés : le podologue, la coiffeuse, l'infirmière coordonnatrice AZALEE et l'étiopathe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers aux professionnels concernés et autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement et à repousser d'autant la période de gratuité pour le podologue.

## **6 -RESILIATION BAIL CABINET MEDICAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier reçu ce 5 juin 2020, un locataire d'un local professionnel du cabinet médical demande la résiliation du bail au 18 avril 2020. Considérant que le preneur doit notifier au bailleur son intention de quitter les locaux en respectant un délai de préavis de six mois cette demande ne peut être acceptée que pour un congé au 05 décembre 2020. Toutefois, étant donné que le locataire a 5 loyers impayés et que le bail prévoit qu'à défaut de paiement d'un seul loyer le bail peut être résilié, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier le bail professionnel à la date du 30 juin 2020, les loyers sont dûs jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder à la résiliation du bail au 30 juin 2020 pour défaut de paiement et à effectuer l'état des lieux sortant pour la remise des clés.

## **7 - ANNULATIONS LOCATION SALLE ESPACE**

Monsieur le Maire donne lecture de 2 courriers relatifs à des annulations de location de la salle ESPACE qui ne sont pas liées à la crise sanitaire actuelle.

Le premier courrier, reçu le 27 février 2020, concerne une annulation de location du week-end du 18 juillet 2020 en raison de l'annulation d'un mariage pour raison de santé.

Le second courrier, reçu le 13 mai 2020, concerne une annulation de location du week-end du 21 août 2020, en raison de l'annulation du mariage projeté.

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier par lequel est demandé l'annulation et le remboursement de la salle ESPACE pour une location les 29&30 août 2020. S'agissant d'une fête de famille, les locataires craignent pour la santé des personnes âgées en raison du COVID19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au remboursement des salles.

## **8 – RETRAIT DES COMMUNES DE MELAY et LE DONJON DU SYNDICAT REFUGE FOURRIERE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil, d'un courrier du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière, par lequel il est demandé d'accepter le retrait des communes de Melay et Le Donjon du Syndicat qui ont décidé d'intégrer la SPA de Roanne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait des communes de Melay et Le Donjon du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière.

## **9 - NOMINATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS AU SYNDICAT REFUGE FOURRIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la réunion du 25 mai 2020 ont été nommés délégués titulaires du Syndicat Refuge Fourrière Messieurs TRAMOY Jean-Louis et MATHIAS Jean-Marc.

Cependant les statuts du syndicat prévoient 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, il y a donc lieu de désigner 2 délégués suppléants.

MM. BACA Guillaume et JAMMES Pierre sont nommés, à l'unanimité, délégués suppléants pour représenter la commune au SIVU du Charolais - Refuge Fourrière.

## **10 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il est demandé aux nouvelles assemblées municipales de proposer à la Direction des Impôts une liste comportant un nombre double de noms de personnes susceptibles de composer la commission communale des Impôts directs.

Cette commission sera donc composée en ce qui concerne la commune de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants qui ont un mandat de même durée que le Conseil Municipal nouvellement élu.

Il est donc demandé au nouveau conseil de bien vouloir procéder à l'établissement de cette liste comportant 24 noms.

Le Conseil,

Après en avoir discuté et après avoir délibéré, à l'unanimité :

PROPOSE à la Direction Départementale des impôts la liste ci-dessous comportant un chiffre double du nombre prévu pour la formation de la commission communale des impôts à savoir : Mme LELIEVRE Nathalie, M. KLEINGAERTNER Robert, Mme MARINGUE Céline, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme RAVIER Béatrice, M. GILOT Cédric, Mme SEURRE Fabienne, M. PICHARD Bruno, Mme CARL Véronique, M. BACA Guillaume, Mme BERNIGAUD Elodie, M. TRAMOY Jean-Louis, Mme BOUTON Christelle, M. CHAUVOT Julien, Mme PETIT Agnès, M. JAMMES Pierre, M. VERNUSSE Michel. Mme ETIENNE

Bouchra. M. DEJARDIN Lyonel. Mme CHEVALIER Christelle. M. DUCERF Jacques. M. TOUILLON Didier. M. CALLIER Jean-Marie. M. PELLENARD Ludovic.

### **11- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de créer 1 emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21/35ème et 1 emploi non permanent d'adjoint territorial à temps non complet à raison de 34/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an soit du 08 juillet 2020 au 07 juillet 2021.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer les emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ses emplois existent au BP 2020. Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires.

### **12- NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, conformément à la loi, la population de la commune de PALINGES devra être recensée en 2021. Pour cela l'INSEE chargé de l'organisation des recensements au niveau national demande que soit préparée dès à présent cette opération. Il appartient dans ce cadre, au Conseil Municipal, de désigner un coordonnateur communal avant le 30 août 2020. Le coordonnateur municipal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Monsieur le Maire propose que Madame Nathalie LELIEVRE soit nommée coordonnateur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à nommer Madame Nathalie LELIEVRE, coordonnateur municipal et chacun des membres de son équipe.

### **13 – FACTURATION PRISE EAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a constaté que l'entreprise HYDROGEO travaillant sur le chantier de la RCEA a réalisé des puisages d'eau le 24 mars 2020 sans autorisation sur la borne de la commune située à St Eloi alors que ce type d'intervention est interdit sur notre commune. Ces actions ont engendré des désagréments pour les usagers (coloration de l'eau potable distribuée) et des dérangements de nos personnels pour des recherches de fuite et des purges. Monsieur le Maire propose donc de répercuter à l'entreprise HYDROGEO le coût des dépenses engagées représentant la somme de 50 € pour le service des eaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **14- AVENANT PROLONGATION CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE**

La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), codifiée dans le Code des transports, a confié aux Départements la responsabilité de l'organisation des transports routiers non urbains sur leur territoire.



L'article 15 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (ci-après, loi NOTRe) modifie l'organisation institutionnelle des transports publics en confiant aux Régions la responsabilité des transports non urbains et scolaires.

Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les Régions, en lieu et place des Départements, sont compétentes pour organiser les services de transports scolaires.

En application de l'article 15 puis 133 de la loi NOTRe, les conventions signées se poursuivent jusqu'à leur terme, dans les conditions prévues lors de leur conclusion. De fait, les conventions passées par les départements, sont transférées de droit à la région Bourgogne-Franche-Comté. Le mode d'organisation du service et le niveau de financement restent inchangés.

La convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales relative à l'exécution de services réguliers scolaires pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré conclue entre le Département de Saône-et-Loire et la Commune arrive à échéance le 15 août 2020, concomitamment avec l'intégralité des contrats de transports scolaires du 2<sup>nd</sup> degré en Saône-et-Loire.

La procédure de renouvellement des marchés de transport scolaire pour la Saône-et-Loire devait être initiée pour la rentrée scolaire 2020-2021. Toutefois, la crise sanitaire liée au COVID-19 a des conséquences importantes sur le fonctionnement des entreprises de transports de voyageurs ainsi que sur l'organisation des services administratifs, et a rendu impossible l'organisation des consultations afférentes.

Au regard de ce contexte, le Conseil régional a voté le report pour la rentrée 2021-2022 de toutes les procédures de renouvellement de marchés liées au transport de voyageurs. Dans cette même logique, il a en outre voté la prolongation d'un an des délégations de compétence aux Autorités organisatrices de second rang (AO2) de Saône-et-Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Il est proposé à la commune un avenant qui a pour objet de proroger la durée de la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

### **- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

#### **Décision n°10-2020 du 29/05/2020 : COMMANDE SERI ROSI**

⇒ décide de passer commande, auprès des Ets SERI ROSI de PARAY LE MONIAL d'un ensemble de plaques en plexiglass destiné à équiper 15 tables du restaurant scolaire pour la somme de 1 748 € HT.

#### **Décision n°11-2020 du 08/06/2020 : COMMANDE RJ FAÇADES**

⇒ décide de passer commande, auprès RJ FAÇADES de Digoin, pour les travaux d'enduits du mur de clôture du parking des écoles pour la somme de 1 990 € HT.

**Décision n°12-2020 du 15/06/2020 : AVENANT SMACL**

⇒ décide de signer l'avenant N°6 au contrat ALEASSUR – PROMUT ELUS ET FONCTIONNAIRES suite à l'embauche d'un nouvel agent et au renouvellement du Conseil Municipal

**– INFORMATIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 21h25.